



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
20 janvier 2017
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 21^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 2 novembre 2016, à 15 heures

Président : M. Drobnjak (Croatie)

Sommaire

Point 49 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour
les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-19164X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 49 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/71/13, A/71/335, A/71/340, A/71/343 et A/71/350)

1. **Le Président** rappelle que, depuis des années, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle de premier plan dans les interventions visant à faire face à la situation prolongée des réfugiés de Palestine, qui représentent plus de 40 % des réfugiés de longue date. Alors qu'il entame sa soixante-septième année, l'Office continue à fournir des services essentiels à 5,3 millions de réfugiés de Palestine au Moyen-Orient, mais son déficit de financement de 74 millions de dollars a compromis sa capacité de fournir des services essentiels deux années de suite. Les États Membres ont collectivement la responsabilité d'assurer un financement durable et prévisible à l'Office pour qu'il puisse continuer à s'acquitter de son mandat.

2. Les 30 000 fonctionnaires de l'Office ont contribué de manière exceptionnelle au développement humain au Moyen-Orient, à l'élimination de maladies transmissibles, telles que la poliomyélite et la tuberculose, et à l'inscription et l'instruction dans les écoles de l'UNRWA de tous les enfants réfugiés. En dépit du conflit en République arabe syrienne, des flambées de violence récurrentes et du blocus continu de Gaza, l'Office poursuit la mise en œuvre de programmes humanitaires et de développement qui permettent à de nombreux réfugiés de Palestine d'échapper à la pauvreté. Il a également joué un rôle irremplaçable en donnant l'espoir et la dignité à cette communauté vulnérable, dans l'attente d'une solution durable à sa situation tragique comme prévu dans les résolutions de l'ONU. Toutefois, on ne saurait tenir pour acquises les réalisations de l'Office. Celui-ci mène ses activités dans l'une des régions du monde où les divisions et les conflits sont particulièrement violents, il a été le premier à intervenir dans cinq guerres au cours de la décennie écoulée et il a perdu plus de 30 fonctionnaires depuis 2013. Les États Membres doivent être fiers des résultats obtenus par l'Office, mais il a besoin de leur appui actuel et futur.

Déclaration du Commissaire général de l'UNRWA

3. **M. Krähenbühl** (Commissaire général de l'UNRWA) souligne que l'UNRWA a le devoir de sonner l'alarme au nom des réfugiés de Palestine qui sont en train de sombrer sous les yeux de la communauté internationale alors que le Moyen-Orient

est ébranlé par de multiples conflits armés aux conséquences catastrophiques sur le plan humain, à une échelle sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale.

4. La situation des 5,3 millions de réfugiés de Palestine est plus dramatique que jamais depuis 1948, et l'absence d'avenir politique leur enlève toute détermination et créativité. Cinquante années d'occupation et 10 années de blocus au vu et au su de la communauté internationale marquent cruellement l'identité des réfugiés. Plus grave encore, cependant, une jeune génération de réfugiés de Palestine grandit et perd espoir dans l'importance de la politique, du compromis et de la diplomatie internationale. Les tensions une fois décriées après les crises dans la région, les séquelles des tragédies de Gaza, de Hébron, de Jérusalem-Est et de Naplouse, la souffrance et la douleur d'Ain el-Héloué, de Nahr el-Bared et de Yarmouk ainsi que les sévices subis par les réfugiés de Palestine et leur désespoir n'en continueront pas moins de hanter le monde, avec encore plus d'acuité.

5. En République arabe syrienne, plus de 60 % des 560 000 réfugiés qui s'y trouvaient au début du conflit en 2011 ont été déplacés et quelque 120 000 d'entre eux ont fui le pays. La plupart des camps qui abritent les réfugiés depuis 1948 ont subi d'importants dégâts. Les réfugiés de Palestine luttent pour survivre face à la violence destructrice des groupes d'opposition armés et aux conséquences des tirs d'artillerie gouvernementaux.

6. À Gaza, les enfants âgés de 9 ans ont déjà vécu trois conflits extrêmement violents au cours des huit dernières années, et tous les aspects de la vie de deux millions de personnes, dont 1,3 million de réfugiés de Palestine, sont régis par le blocus illégal. La liberté de circuler librement est pratiquement inexistante, et environ 90 % des 260 000 élèves relevant de l'Office dans la bande de Gaza n'ont jamais quitté celle-ci. Le chômage touche un pourcentage vertigineux de jeunes (60 % à 65 %) et une proportion encore plus importante de jeunes femmes.

7. Si les conséquences physiques des guerres successives à Gaza et l'absence de progrès dans la reconstruction sont évidentes, il est impossible d'évaluer les séquelles psychologiques et la profondeur du désespoir parmi les jeunes ainsi que les causes de l'augmentation sans précédent du taux de suicide. Même la génération plus âgée d'hommes d'affaires qui, dans le passé, était en faveur de la paix est tombée dans la pauvreté en raison des restrictions extrêmes pesant sur les importations et les exportations et elle a rejoint les rangs des 930 000 personnes à Gaza qui

reçoivent une aide alimentaire. Alors que le monde a les yeux rivés sur les ravages des guerres en République arabe syrienne, en Iraq et au Yémen, la situation à Gaza est sérieusement sous-estimée et totalement incompatible avec la dignité humaine ou la sécurité de toute personne dans la région.

8. En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, le désespoir des réfugiés de Palestine revêt une autre forme. Le régime et l'occupation militaires déterminent tous les aspects de la vie publique et privée et vont des incursions militaires aux restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens et la démolition des habitations à des fins punitives. L'expansion continue des implantations illégales ne fait qu'aggraver la situation. L'occupation militaire fait le lit de la haine et de l'extrémisme et provoquera des réactions du peuple opprimé. Le Secrétaire général condamne toutes les violences contre les civils, y compris celles infligées aux civils israéliens à la suite des manifestations d'octobre 2015.

9. Le coût de l'occupation est considérable pour les Palestiniens non seulement sur le plan humain mais également du point de vue économique. D'après des estimations prudentes effectuées par l'Organisation des Nations Unies, les Palestiniens de la zone C de la Cisjordanie perdent 4 milliards de dollars de recettes chaque année du fait de l'occupation militaire israélienne. En 2010, les économistes palestiniens ont estimé à 6,8 milliards de dollars les pertes annuelles pour Gaza et l'ensemble de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, somme qui dépasse largement les montants importants reçus des donateurs pour le financement des activités humanitaires et de développement. Malgré ces dons généreux, la base économique de la Palestine s'est sans cesse érodée, limitant considérablement toute possibilité de croissance économique durable et de création d'emplois.

10. Cette situation désastreuse est d'autant plus préoccupante que, dans leur majorité, les jeunes réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza et en Cisjordanie sont nés après la signature des Accords d'Oslo, qui prévoyaient une solution juste et durable sous la forme d'un État palestinien vivant côte à côte en paix et en sécurité avec Israël. Le fait que cette solution ne se soit pas concrétisée signifie qu'une génération entière risque de perdre espoir dans les processus politiques et diplomatiques. Il est donc impératif que la communauté internationale prenne des

mesures décisives pour rétablir un avenir politique combien nécessaire.

11. La Jordanie est le seul secteur où l'UNRWA peut tabler sur la stabilité et se concentrer sur ses activités de base. Au Liban, les taux élevés de pauvreté et de chômage sont l'un des principaux problèmes auxquels est confronté l'Office ainsi qu'une source de difficultés extrêmes pour les réfugiés de Palestine, qui sont exclus du marché du travail officiel et n'ont pas accès à la plupart des services publics. En coordination avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL), l'UNRWA s'emploie à faire reconnaître le droit des réfugiés au travail et entretient des relations étroites et fructueuses avec le Gouvernement libanais.

12. Bien que les risques de radicalisation des jeunes qui ont perdu espoir soient très grands dans la région, peu de jeunes Palestiniens ont répondu aux appels de l'État islamique d'Iraq et du Levant et de groupes similaires. Néanmoins, la communauté internationale doit prendre des mesures pour réduire le sentiment d'insécurité ressenti par les Palestiniens et prendre à nouveau l'engagement de répondre à leurs besoins humanitaires et de développement.

13. L'UNRWA œuvre donc dans un environnement complexe et profondément instable lorsqu'il fournit des services dans les domaines de l'enseignement de base, de la santé et de l'atténuation de la pauvreté et qu'il mène des opérations d'urgence de grande envergure en faveur de 1,3 million de personnes dans le territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne. Il assure la fourniture continue de services essentiels aux réfugiés dans 59 camps officiels et communautés comprenant une majorité de réfugiés. L'Office est unique dans le système des Nations Unies en raison de sa taille et de la portée et du ciblage de ses activités, d'autant qu'il est en mesure, en tant qu'organisme mixte, de mener à bien les fonctions de développement et humanitaires séparément ou simultanément par le biais des infrastructures et du personnel existants. En République arabe syrienne, l'Office dessert 95 % des réfugiés ayant besoin d'une assistance en espèces dans le cadre de son intervention d'urgence. Il a inscrit davantage d'enfants dans ses écoles et reconstruit deux écoles dans le camp de Qabr Essit, qui avaient été détruites. À Yarmouk, il a permis à 120 élèves de passer les examens nationaux au cours de l'été 2016. D'après un rapport récent de la Banque mondiale, les élèves inscrits dans les écoles de

l'UNRWA sont en avance d'un an, par leur niveau, sur ceux qui fréquentent les écoles nationales.

14. Malgré les problèmes gigantesques auxquels l'UNRWA doit faire face sur le terrain, il a mis en route les principales réformes prévues dans sa stratégie à moyen terme pour 2016-2021 durant la première moitié de 2016 plutôt que de les échelonner sur six ans. En avril 2016, il a lancé son nouveau programme portant sur le passage d'une aide alimentaire à une aide en espèces en Jordanie, au Liban et en Cisjordanie. Les produits alimentaires sont fournis à quelque 160 000 réfugiés remplissant les conditions requises au moyen de cartes électroniques au lieu d'être distribués en vrac, ce qui les autonomise en leur donnant la liberté de choix. Il faut espérer que le nouveau système permettra à l'UNRWA de mobiliser davantage de ressources et de fournir des produits alimentaires à un plus grand nombre de réfugiés vulnérables.

15. Étant donné que l'UNRWA œuvre dans un environnement aux multiples tensions politiques et soucis de sécurité, il évalue en permanence l'ampleur et la complexité des problèmes opérationnels. Compte tenu de ces difficultés, les responsables de l'Office ont pris des mesures énergiques et difficiles pour maîtriser et, chaque fois que c'est possible, compresser les coûts et limiter les dépenses au strict minimum sans porter atteinte aux services essentiels. L'UNRWA a réduit son déficit de 2016 de 54 millions de dollars et établi un budget à croissance nulle. Malgré ces mesures cependant, il doit faire face à un déficit de 74 millions de dollars et sa situation financière demeure extrêmement préoccupante.

16. De nouvelles modalités sont nécessaires pour donner à l'UNRWA une assise financière plus stable. Il est reconnaissant aux donateurs et aux pays d'accueil de leur appui exceptionnel, mais le système actuel ne lui assure pas la prévisibilité des ressources nécessaires et met en péril la stabilité du Moyen-Orient et les progrès extraordinaires accomplis depuis plusieurs décennies. Les priorités humanitaires, politiques et de sécurité des bénéficiaires de l'assistance de l'UNRWA sont compromises par les crises financières et par les tentatives menées tous les ans pour combler le déficit. L'Assemblée générale joue un rôle crucial dans la recherche des moyens qui permettront d'assurer la stabilité financière de l'Office. Une solution consiste à financer les activités de l'UNRWA par prélèvement sur le budget ordinaire de l'ONU, mais elle ne bénéficie pas du soutien de tous les États Membres. Toutefois, il

est clair que des mesures collectives sont nécessaires pour trouver des moyens concrets d'honorer l'engagement pris envers les réfugiés de Palestine.

17. L'UNRWA a consacré beaucoup de temps à l'examen des différentes possibilités qui lui permettraient de parvenir à la stabilité financière. En coordination avec le Secrétaire général et les partenaires donateurs, d'importantes activités de sensibilisation ont été menées en direction des donateurs non traditionnels au cours des 18 derniers mois. L'Office est également en contact avec la Banque mondiale au sujet de la collaboration au financement de l'enseignement par des fonds d'affectation spéciale. Ces dernières années, il a fait appel au secteur privé, à des organisations caritatives et des fondations et il n'a épargné aucun effort pour tenter d'accroître le nombre de donateurs.

18. Il est très encourageant de voir les engagements pris par les États Membres dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. La situation financière extrêmement difficile de l'Office et les nombreuses délibérations sur les moyens d'y remédier sont l'occasion de lancer la mise en œuvre de la Déclaration en faveur des réfugiés de Palestine.

19. Environ la moitié des réfugiés de Palestine enregistrés auprès de l'Office sont des jeunes âgés de moins de 25 ans. Au-delà des neuf ou dix ans d'instruction dont bénéficient les 500 000 garçons et filles dans les écoles de l'UNRWA, très peu d'entre eux ont véritablement des perspectives d'avenir, ce qui est inacceptable et profondément préoccupant alors que les courants extrémistes sévissent dans la région. La communauté internationale a la responsabilité collectivement de protéger les jeunes réfugiés de Palestine contre de tels risques. Le système d'enseignement comprend une institution remarquable, les parlements étudiants de l'UNRWA. Dans les cinq secteurs d'activité de l'Office, les parlementaires sont des élèves qui font preuve, par leurs activités, de responsabilité civique et qui sont élus démocratiquement. Cinq d'entre eux ont récemment pris la parole à une réunion de cadres supérieurs de l'UNRWA. Lors de sa dernière visite à Gaza, en juin 2016, le Secrétaire général s'est entretenu avec le parlement de l'école centrale de Gaza. Ces échanges montrent que les élèves comprennent parfois mieux que les adultes que l'enseignement dispensé par les écoles de l'UNRWA est, non pas un acte de charité, mais l'exercice d'un droit.

Dialogue

20. **M. Roet** (Israël) souligne que le Gouvernement israélien continuera de soutenir les activités humanitaires de l'Office, mais estime que celles-ci pourraient être menées beaucoup plus efficacement. Il est regrettable que le travail important que mène l'Organisation soit éclipsé par l'utilisation constante du financement humanitaire aux fins de plaidoyer et de promotion du discours palestinien. Tant la déclaration du Commissaire général que son rapport (A/71/13) donnent malheureusement une description déséquilibrée et inexacte de la situation des réfugiés de Palestine au Moyen-Orient. L'Office a pour mission de promouvoir le bien-être des réfugiés de Palestine, mais ce mandat ne l'autorise pas à se conduire d'une manière qui promeut une approche tendancieuse et dépourvue de toute objectivité. La délégation israélienne s'élève vivement contre la comparaison établie entre Israël et la Syrie par le Commissaire général qui a déclaré que la Jordanie, contrairement à ces deux pays, était le seul secteur où l'Office pouvait se concentrer sur ses activités essentielles.

21. Le rapport du Commissaire général omet également d'inclure des informations sur la dizaine d'employés de l'Office qui ont activement incité à la violence contre les Israéliens sur les médias sociaux. Israël a fourni un compte rendu détaillé de la situation en 2015, mais n'a reçu qu'une réponse vague, à savoir que la question faisait l'objet d'une enquête. La délégation israélienne se demande quand l'Office, qui prêche la nécessité du principe de responsabilité, fera preuve d'une plus grande transparence et fera connaître les résultats de son enquête, les solutions apportées à cette grave situation et les mesures qu'il prendra pour éviter qu'elle ne se reproduise.

22. Le rapport évoque l'instabilité des conditions de sécurité à Gaza, qui est partiellement attribuée aux tirs constants de roquettes depuis la bande de Gaza en direction d'Israël, mais ne mentionne pas les responsables de ces attaques et se contente simplement de faire allusion aux autorités de fait. La délégation israélienne demande au Commissaire général de préciser l'identité des autorités dites de fait et de donner les raisons pour lesquelles l'Office ne peut parler du Hamas et de ses activités. Ainsi les choses seront claires, ce qui pourrait conforter les réfugiés de Palestine qui sont sous le contrôle d'une organisation terroriste. Le rapport ne mentionne pas les activités

terroristes du Hamas, le vol de matériel destiné à la reconstruction ou la situation épouvantable des droits de l'homme que subit la population de Gaza. Par contre, il indique qu'il n'y a pas eu de progrès dans la reconstruction à Gaza. Ces observations cyniques contredisent les rapports d'autres organismes des Nations Unies et l'appui fourni par Israël à cette reconstruction est passé sous silence. Alors qu'il reste beaucoup à faire, ces critiques constantes sont injustifiées dans le rapport.

23. Quant aux restrictions sur la circulation des biens à destination et en provenance de Gaza, le rapport souligne les coûts supplémentaires encourus par l'Office dans la surveillance du transport des matériaux de construction mais ne tient pas compte du contexte plus large ni des considérations de sécurité ayant conduit à leur adoption. Le Hamas confisque, détourne et passe régulièrement en contrebande les matériaux destinés à la reconstruction de Gaza, qu'il utilise pour creuser des tunnels, construire des camps d'entraînement et fabriquer des roquettes. Critiquer Israël qui cherche à se protéger pourrait permettre au personnel de l'UNRWA d'accéder plus facilement à Gaza mais n'aidera en rien la population palestinienne.

24. Le rapport décrit les restrictions imposées à la libre circulation du personnel de l'UNRWA ainsi que les fouilles des véhicules aux points de passage. Or les préoccupations d'Israël en matière de sécurité sont légitimes, et les restrictions ont été imposées en raison de menaces réelles. Les tirs constants de roquettes et plusieurs tunnels qui se sont effondrés au cours de la période considérée prouvent que le Hamas se prépare activement à un autre conflit. En outre, il est notoire que le Hamas exploite les organismes humanitaires et détourne des matériaux pour renforcer ses capacités militaires. En octobre 2016, des travailleurs humanitaires des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont été accusés d'aider le Hamas.

25. La partie du rapport portant sur la situation en Syrie indique que l'acheminement de l'aide vers le camp de réfugiés de Yarmouk a été interrompu et l'accès aux zones adjacentes suspendu mais ne mentionne pas que ce camp a été assiégé par le Gouvernement syrien. Sur les 40 membres du personnel de l'UNRWA qui ont trouvé la mort en 2016, 14 ont été tués en Syrie où, en décembre 2015, 28 autres étaient portés disparus, détenus, enlevés ou présumés détenus. Le représentant d'Israël présente ses

condoléances à l'UNRWA et aux familles des fonctionnaires qui ont perdu la vie et espère un retour rapide du personnel porté disparu en Syrie.

26. Le rapport ne mentionne pas l'identité de ceux qui prennent pour cible le personnel de l'UNRWA, et le Gouvernement israélien souhaite savoir s'il y a eu une enquête sur le sort de celui-ci. En contraste flagrant avec les parties consacrées à Israël, aucune faction, organisation ou personne n'est accusée d'actes répréhensibles. Le Commissaire général doit préciser l'identité de ceux qui ont enlevé au moins 30 membres du personnel de l'UNRWA et qui sont responsables de la mort de 14 autres. Il faut que la communauté internationale le sache, et l'Office doit présenter les faits tels quels, en dehors de toutes considérations politiques. La délégation israélienne souhaite savoir si le principe de responsabilité s'applique à un seul État Membre ou à tous les États.

27. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) rappelle que l'ONU a la responsabilité permanente de veiller à ce que la question de Palestine soit réglée de façon juste et que les droits du peuple palestinien, y compris des réfugiés de Palestine, soient respectés en conformité avec les règles et principes du droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU. Le mandat de l'UNRWA est un élément important de cette responsabilité, et la délégation palestinienne est reconnaissante à l'Office des activités humanitaires vitales qu'il mène en faveur des réfugiés de Palestine depuis près de sept décennies.

28. Il est difficile de comprendre comment les appels en faveur de la justice, de la dignité et des droits, y compris pour les réfugiés de Palestine, peuvent être considérés comme partiaux ou tendancieux. Seule une solution juste permettra au peuple palestinien de se remettre des graves injustices qu'il endure depuis trop longtemps et d'assurer la stabilité, la sécurité et la paix au Moyen-Orient et au-delà. Le Commissaire général a fait preuve de direction avisée et mené d'importantes activités de sensibilisation malgré la persistance de l'insuffisance structurelle de financement, des déficits financiers récurrents et la détérioration des conditions socioéconomiques, humanitaires et de sécurité.

29. Bien que la très grande majorité des réfugiés de Palestine soit restée dans la région depuis des années, dans l'attente d'une solution juste à leur détresse, l'aggravation de la situation a obligé un grand nombre d'entre eux à partir en quête de sécurité et d'une vie

meilleure. Le Commissaire général est prié de fournir un complément d'information sur cette tendance, y compris des statistiques sur l'exode des réfugiés. En outre, la délégation palestinienne souhaite savoir quelles mesures l'Office a prises pour remédier à la vulnérabilité des réfugiés de Palestine, en particulier par suite de la crise syrienne, et pour assurer la stabilité au sein de cette communauté.

30. **M. Elshandawily** (Égypte) demande au Commissaire général comment les activités de secours et de développement de l'Office contribuent à la promotion des objectifs de développement durable en faveur des réfugiés de Palestine. La délégation égyptienne souhaite également savoir quelles stratégies d'adaptation ont été ou seront mises en œuvre par l'Office pour accroître le nombre de donateurs étant donné ses graves difficultés de financement.

31. **M^{me} Dris** (Malaisie) demande au Commissaire général de fournir de plus amples informations sur la situation des réfugiés de Palestine dans les camps syriens ainsi que sur ceux qui ont fui la République arabe syrienne et qui se trouvent dans des camps au Liban, en Jordanie et ailleurs dans la région. La délégation malaisienne souhaite également savoir quelle assistance l'Office apporte aux réfugiés de Palestine qui sont restés en République arabe syrienne en matière d'abris, de soins de santé, d'éducation et d'autres services humanitaires essentiels.

32. **M. Krähenbühl** (Commissaire général de l'UNRWA) précise que l'Office s'est vu confier une mission claire, à savoir la protection des réfugiés de Palestine dans ses divers secteurs d'activité. Il est notamment chargé d'établir un dialogue avec toutes les parties concernées, y compris les forces de sécurité israéliennes, le Hamas, l'Autorité palestinienne et les Gouvernements libanais, syrien et jordanien, sur les questions concernant le respect ou le non-respect des droits de ces réfugiés. L'Office commence toujours par porter les problèmes à l'attention des gouvernements et des acteurs responsables sur le terrain en entamant avec eux un dialogue sans intermédiaire. L'UNRWA mène systématiquement des campagnes à l'intention du public et des activités de sensibilisation à la situation des réfugiés de Palestine et continuera de le faire.

33. L'Office a pris acte des billets des fonctionnaires sur les médias sociaux incitant à la violence et il a constitué un dossier sur cette question. Toutefois, étant donné que ce comportement ne concerne que 0,5 % des

fonctionnaires, la pratique peut difficilement être considérée comme généralisée. Il est néanmoins jugé grave et l'Office en assume la responsabilité. Il a fait participer le personnel à des formations et d'autres activités de prévention internes pour souligner ce qui est acceptable dans l'utilisation publique et privée des médias sociaux.

34. En réponse au représentant d'Israël, qui affirme que l'UNRWA omet de mentionner le Hamas dans ses rapports, le Commissaire général rappelle sa longue expérience du droit international humanitaire, dont l'une des caractéristiques, par rapport à d'autres branches du droit international, est son applicabilité universelle à des acteurs tant étatiques que non étatiques. Le Commissaire général n'hésite jamais à mentionner un groupe armé, quel qu'il soit, et il est le seul haut fonctionnaire de l'ONU à avoir condamné les tirs de roquettes en provenance de Gaza lors de la guerre de 2014.

35. L'UNRWA estime que le vol de matériaux de construction de l'Office est un problème très grave et il a fréquemment pris contact avec le Gouvernement israélien et les forces de sécurité pour déterminer s'il existe des preuves que des matériaux de l'Office ont servi à la construction de tunnels à Gaza. Des inspections ont été effectuées à la fin de la guerre de 2014 et les forces de sécurité ont conclu sans équivoque qu'il n'y avait pas de preuve. Le Commissaire général a considéré cette réponse comme une position officielle mais il continuera néanmoins de donner suite à toute allégation future. Il sera le premier à intervenir pour prendre, si nécessaire, des mesures.

36. Le représentant d'Israël a mal compris les observations du Commissaire général concernant l'absence de reconstruction dans la bande de Gaza. L'Office n'a reçu que 39 % du financement nécessaire à la reconstruction et pourrait achever la reconstruction initiale en six mois seulement s'il dispose des ressources qu'il a demandées. Les maisons d'environ 9 000 familles de réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza ont été complètement détruites et, en plus des contraintes financières, l'Office a été confronté à de nouvelles difficultés dans la reconstruction par suite des restrictions imposées par Israël sur l'importation de bois et d'autres matériels qu'il a inscrits sur la liste des biens à double usage. Les observations du Commissaire général sont fondées uniquement sur des faits et visent à préciser les raisons pour lesquelles la

reconstruction ne pouvait progresser ou s'achever; elles ne constituent pas des critiques.

37. Quant aux restrictions imposées par Israël à la circulation du personnel de l'Office et des réfugiés de Palestine, il est clair qu'Israël est confronté à de réels problèmes de sécurité. Toutefois, tous les États qui sont parties à un conflit armé doivent concilier les mesures de sécurité prises pour protéger leurs citoyens avec les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire. Le blocus de Gaza équivaut à un châtiment collectif et le Gouvernement israélien doit se rendre compte qu'il y a des conséquences découlant des mesures qu'il a prises pour assurer sa sécurité.

38. L'Office ne doute pas que le Gouvernement syrien est responsable du siège de Yarmouk, et il n'a pas omis non plus d'en tenir compte. Depuis le début de la guerre en Syrie, 18 des fonctionnaires de l'UNRWA ont perdu la vie et 25 autres sont portés disparus. En outre, 11 collègues ont trouvé la mort lors du conflit de 50 jours à Gaza. Il est particulièrement troublant que l'Office ait subi tant de pertes à Gaza et en République arabe syrienne, mais il n'appartient pas au Commissaire général de faire le procès d'une partie quelconque. Dans la bande de Gaza, les faits sont de notoriété publique. Dans le cas de la République arabe syrienne, il est difficile de désigner la partie responsable. Lorsque des fonctionnaires sont présumés incarcérés dans des centres de détention gouvernementaux, le Commissaire général est intervenu auprès de responsables gouvernementaux de rang élevé et a obtenu quelques remises en liberté. Toutefois, la responsabilité n'est pas limitée à un seul acteur dans le système international ou à l'UNRWA dans la pratique et, dans le cadre de son dialogue avec Israël, l'Office indique toujours les cas spécifiques pour lesquels il estime qu'Israël est responsable.

39. On estime que 120 000 des 560 000 réfugiés de Palestine en République arabe syrienne ont fui ce pays et 31 000 d'entre eux se trouvent à présent au Liban et 16 000 en Jordanie. Ces deux pays ont depuis lors fermé leurs frontières aux réfugiés de Palestine, et ceux qui sont contraints de fuir la République arabe syrienne empruntent à présent la route septentrionale, par la Turquie. Quelques milliers sont restés dans ce pays; quelques milliers d'autres sont allés en Égypte et 1 000 autres à Gaza. Au cours de l'été 2016, 35 000 à 45 000 réfugiés de Palestine ont rejoint des Syriens et autres réfugiés et migrants en route vers l'Europe. Il est

difficile de déterminer le nombre de réfugiés de Palestine arrivés en Europe, car nombre d'entre eux sont porteurs de documents de voyage syriens. Le conflit au Moyen-Orient pourrait provoquer le déplacement d'un nombre encore plus grand de réfugiés de Palestine et syriens si des solutions ne sont pas apportées aux causes profondes. Les pays d'Europe ont été témoins d'une augmentation préoccupante du nombre de réfugiés en provenance du Moyen-Orient et ces pays en particulier ne doivent pas perdre de vue que, si l'insuffisance de financement grave de l'UNRWA perdure et que les Palestiniens continuent d'être confrontés à un horizon politique bouché et à la dégradation de la situation socioéconomique, un plus grand nombre d'entre eux s'installeront ailleurs.

40. Parmi les réfugiés de Palestine restant en République arabe syrienne, environ 60 % ont été déplacés. Avant la guerre, les réfugiés sont parvenus à une certaine autosuffisance et à la dignité grâce à l'accès à l'emploi. Bien qu'ils envoient leurs enfants dans les écoles de l'Office, ils possédaient des commerces, des magasins et des marchés à Yarmouk et étaient en mesure de subvenir aux besoins de leur famille. Or 95 % de ces réfugiés sont à présent tributaires de l'aide de l'Office, qui est axée sur les interventions d'urgence pour répondre à des besoins de base tels que les soins médicaux, l'alimentation, la fourniture de l'assistance en espèces et l'éducation. Cette dernière est vitale pour les réfugiés de Palestine : 80 % des 3 000 réfugiés qui se sont présentés aux examens nationaux en République arabe syrienne ont réussi, montrant ainsi leur détermination de ne pas se priver de possibilités.

41. L'UNRWA apporte une contribution importante à la réalisation de l'objectif 4 de développement durable en menant des activités à long terme dans les domaines de l'éducation, des soins de santé primaires et d'autres domaines clés. Il a mis en œuvre des mesures de compression des coûts, telles que la réduction des voyages du personnel, et il étudie les moyens de maintenir et diversifier ses sources de financement. La collaboration avec les pays du Golfe a donné de très bons résultats au cours de la dernière décennie, mais l'Office s'emploie également à établir de nouveaux partenariats avec la Banque mondiale et d'autres acteurs et à renforcer le soutien de pays comme le Brésil, la Chine, l'Inde et la République de Corée.

42. **M. Roet** (Israël) a mal compris les informations fournies sur le nombre de fonctionnaires de l'UNRWA

qui ont perdu la vie, mais même un seul décès est inacceptable, et la délégation israélienne exprime ses condoléances pour la perte des agents de l'Office, quel que soit le lieu où ils ont trouvé la mort, et elle espère le retour des fonctionnaires portés disparus. Les restrictions aux déplacements du personnel de l'Office ont été imposées en raison de préoccupations légitimes en matière de sécurité. Il est regrettable que plusieurs questions de la délégation israélienne soient restées sans réponse; plus particulièrement, le Commissaire général n'a pas expliqué pourquoi le Hamas n'est pas mentionné dans son rapport.

43. En ce qui concerne les activités de sensibilisation, une pléthore d'organismes des Nations Unies, d'organisations et d'autres acteurs est chargée d'examiner les problèmes concernant la question de Palestine; leur nombre montre que la Palestine dispose d'une présence particulièrement forte dans le système des Nations Unies. L'UNRWA a pour mandat d'aider les réfugiés de Palestine, et c'est ce qu'il doit faire.

44. **M. Krähenbühl** (Commissaire général de l'UNRWA) accepte avec reconnaissance l'expression de condoléances pour la perte des membres du personnel de l'Office. Il est clair que l'UNRWA et l'État d'Israël ont des points de vue différents sur certaines questions, mais le Commissaire général a toujours été désireux d'engager un dialogue avec les représentants de la Mission permanente d'Israël à New York, du Ministère israélien des affaires étrangères ou de hauts responsables militaires israéliens. Bien que toutes les divergences de vue ne puissent être surmontées, les deux parties peuvent aborder les questions à traiter avec un grand sérieux, et le Commissaire général attend avec intérêt la poursuite du dialogue à cet égard.

Déclaration du Rapporteur du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office

45. **M. Halvorsen** (Norvège), présentant le rapport du Groupe de travail (A/71/350), souligne que celui-ci est profondément préoccupé par la gravité de la situation financière de l'UNRWA qui est confronté à un déficit de 74 millions de dollars. Plusieurs donateurs ont versé des contributions supplémentaires et l'Office a pris des mesures pour améliorer encore davantage le rapport coût-efficacité de ses programmes, mais il y a encore un déficit à combler. Il incombe à l'Assemblée générale et à la communauté internationale de veiller à

ce que l'Office puisse s'acquitter de son mandat et maintenir ses services à un niveau acceptable.

46. Préoccupé par la multiplication des crises et leurs répercussions sur les activités et le financement de l'Office, le Groupe de travail a vivement engagé tous les gouvernements à accroître leurs contributions à l'UNRWA, en particulier à son budget-programme. Les contributions des gouvernements doivent prendre en compte la nécessité, pour l'Office, de répondre aux besoins croissants des réfugiés de Palestine ainsi que les effets de l'inflation et d'autres facteurs qui accroissent les coûts des services fournis. En outre, tous les gouvernements doivent assurer un financement pluriannuel à des fins non spécifiées, apporter des contributions régulières et prévisibles à l'Office, conformément aux recommandations formulées lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire et les verser le plus tôt possible dans l'année, ce qui permettra à l'Office de mieux planifier ses activités.

47. L'Office doit continuer à mettre en œuvre des mesures visant à accroître son efficacité tout en maintenant la qualité de ses services aux réfugiés de Palestine, et les États Membres doivent fournir un soutien financier important à ces efforts. Les gouvernements qui ont toujours fait preuve de générosité envers les réfugiés de Palestine et l'Office sont instamment invités à faire leur possible pour maintenir ou augmenter leurs contributions à l'Office, et tous les États Membres sont encouragés à donner une suite favorable au rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la capacité de gestion de l'UNRWA (A/67/365) et à toutes les résolutions relatives au financement de l'Office en vue de combler les déficits budgétaires récurrents et d'appuyer de manière satisfaisante les activités vitales de l'Office.

48. Le Groupe de travail invite tous les États Membres à examiner ses recommandations lorsqu'ils évaluent le financement de l'Office en 2017 et au-delà. L'Office a accompli des progrès dans ses efforts pour maîtriser les coûts. Les États Membres doivent soutenir ces mesures par des contributions appropriées.

Débat général

49. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) fait remarquer que les 30 000 réfugiés de Palestine employés par l'Office prouvent que les réfugiés doivent être considérés comme des agents au service du bien, et non comme des fardeaux, et que le

travail remarquable effectué par l'Office pour conjuguer aide humanitaire et développement pourra servir de modèle au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. La situation tragique des réfugiés de Palestine est un rappel douloureux que les conflits non réglés ne disparaissent pas simplement avec le temps, mais qu'ils sont au contraire exacerbés par l'absence de solutions justes. Malgré des années d'exil et le déni persistant de leurs droits, les réfugiés de Palestine ont conservé leurs aspirations légitimes envers et contre tout, convaincus que le droit international et l'histoire permettront de rétablir leurs droits.

50. Les États ont l'obligation politique, juridique et morale de respecter les engagements pris en vertu de la Déclaration de New York en fournissant aux millions de réfugiés et de migrants l'aide humanitaire dont ils ont besoin, en protégeant leurs droits conformément au droit international et en éliminant les causes profondes de leur déplacement. Les réfugiés de Palestine doivent bénéficier eux aussi des droits et engagements énoncés dans cette déclaration. L'UNRWA, généralement considéré comme un facteur de stabilisation dans cette région tourmentée, a contribué à atténuer les épreuves des réfugiés de Palestine et leur a fourni une aide dans les conflits et les crises. Toutefois, il n'a pu apporter son assistance aussi longtemps aux réfugiés de Palestine que grâce à la coopération et à l'appui des donateurs et des pays d'accueil.

51. En Jordanie, la situation des réfugiés de Palestine demeure stable, mais les besoins ont continué de croître car quelque 80 % des réfugiés ont du mal à répondre à leurs besoins de base en raison de la hausse du chômage et de la pauvreté. Au Liban, l'instabilité généralisée, la pauvreté extrême et l'absence de perspectives continuent d'avoir des conséquences graves sur les réfugiés de Palestine, notamment ceux qui ont fui la République arabe syrienne. La délégation palestinienne est reconnaissante à l'Office des efforts qu'il ne cesse de déployer pour accroître l'accès des réfugiés au marché du travail libanais et pour reconstruire le camp de Nahr el-Bared, mais l'aide des donateurs est nécessaire pour venir en aide aux milliers de réfugiés qui sont encore sans abri et accélérer l'achèvement de la reconstruction.

52. À Gaza, une grande partie de la population est devenue dépendante de l'aide en raison du blocus israélien punitif et illégal. En l'absence d'aide

humanitaire, les besoins même les plus élémentaires ne peuvent pas être satisfaits et les conditions socioéconomiques sont particulièrement catastrophiques depuis que l'occupation a commencé en 1967. Les agressions militaires répétées contre la population palestinienne assiégée ont aggravé la terrible crise humanitaire et accru le recours aux services de l'UNRWA aux fins de subsistance. En outre, la reconstruction, qui est une nécessité impérieuse pour plus de 60 000 personnes déplacées dont les maisons ont été détruites par la Puissance occupante lors du conflit de 2014, demeure extrêmement lente en raison des restrictions imposées à l'entrée des matériaux de construction essentiels.

53. En Cisjordanie, des raids militaires violents menés par les forces d'occupation et d'autres pratiques illégales, telles que les démolitions de maisons, les déplacements forcés et les restrictions aux déplacements, se poursuivent sans relâche. Ces activités ont aggravé la situation critique des réfugiés, notamment des Bédouins, qui risquent le déplacement forcé. Les restrictions imposées par la Puissance occupante, ainsi que la fréquence des actes de harcèlement et d'intimidation du personnel de l'Office ont continué d'entraver les activités de l'UNRWA dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. En République arabe syrienne, la situation des réfugiés de Palestine demeure alarmante car la crise s'intensifie. Sur les 560 000 réfugiés de Palestine qui s'y trouvaient avant le conflit, 120 000 ont fui au Liban, en Jordanie, en Europe, en Turquie ou ailleurs; parmi ceux qui sont restés, 95 % sont tributaires de l'assistance de l'Office pour leur survie. La délégation palestinienne fait l'éloge de l'Office qui est parvenu à continuer ses activités dans des circonstances difficiles et dangereuses.

54. Les États doivent appliquer les principes de non-roulement et d'égalité de traitement aux réfugiés, notamment à tous ceux qui fuient le conflit syrien, y compris les réfugiés de Palestine. En outre, l'accès humanitaire doit être garanti à tout moment. Les conflits armés, y compris l'occupation étrangère, n'exonèrent pas les parties des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, et l'UNRWA doit pouvoir s'acquitter de son mandat sans entrave et sans coûts ou charges supplémentaires. En outre, toutes les parties doivent s'abstenir de toute action qui pourrait compromettre ou mettre en danger la sûreté, la sécurité et la neutralité des installations et

du personnel de l'UNRWA. À cet égard, Israël doit être tenu responsable de violations graves lors de son agression militaire de Gaza en 2014, lorsque les forces d'occupation israéliennes ont pris pour cibles plusieurs locaux de l'UNRWA, notamment des écoles abritant des milliers de civils, causant des morts, des blessés et des dégâts matériels.

55. Les programmes de base de l'Office risquent d'être réduits ou interrompus par l'insuffisance structurelle de financement et les déficits financiers constants, et l'Assemblée générale doit trouver une solution durable pour éviter une telle situation. La Palestine est reconnaissante à la communauté internationale de l'appui qu'elle apporte depuis toujours à l'Office et aux pays donateurs de leurs contributions, mais seul un appui soutenu pourra combler les déficits budgétaires qui compromettent la capacité de l'Office à fournir aux réfugiés une assistance essentielle. Il faudra tenir des consultations d'urgence avec toutes les parties prenantes pour arrêter les mesures qui donneront à l'Office l'assise financière stable lui permettant de mener à bien ses activités efficacement et de façon prévisible.

56. Compte tenu des réalités sur le terrain et des déficits de financement persistants, le modèle de financement de l'Office, qui repose principalement sur les contributions volontaires à ses programmes de base, n'est pas viable, et la communauté internationale a la responsabilité collectivement de fournir à l'Office les ressources nécessaires à l'exécution de son mandat. Les États Membres doivent appuyer le projet de résolution sur les opérations de l'Office (A/C.4/71/L.9), qui vise à assurer la continuité de l'assistance aux réfugiés de Palestine dans tous les secteurs d'activité ainsi que de la contribution concrète de l'Office à la stabilité régionale.

57. L'aggravation de la situation tragique des réfugiés de Palestine et le besoin continu de l'aide apportée par l'UNRWA soulignent la nécessité, pour la communauté internationale, de faire preuve d'une volonté plus grande de faire respecter le droit international, de prendre l'initiative pour prévenir et régler les conflits et d'éliminer les causes profondes des déplacements forcés et prolongés. L'aide humanitaire est nécessaire mais elle n'est pas une solution. Il est crucial de faire renaître l'espoir et d'offrir des perspectives politiques aux populations de la région. À cette fin, la Palestine demande à la communauté internationale de mobiliser la volonté politique et de prendre les mesures

nécessaires pour mettre fin à l'occupation israélienne et parvenir à une solution juste, globale et pacifique de la question de Palestine, y compris une solution juste pour les réfugiés de Palestine, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

58. **M. Arcia Vivas** (République bolivarienne du Venezuela), prenant la parole au nom du Mouvement des pays non alignés, souligne que celui-ci est reconnaissant à l'UNRWA des efforts inlassables, du courage et du dévouement de son personnel qui sert dans des conditions difficiles et souvent dangereuses. Entre 2011 et 2016, 30 fonctionnaires ont perdu la vie par suite du conflit au Moyen-Orient et 35 autres sont détenus, portés disparus, enlevés ou présumés détenus. Le Mouvement des pays non alignés est profondément préoccupé par les violations par Israël de l'immunité des membres du personnel et des locaux de l'UNRWA et condamne avec la plus grande vigueur le meurtre des fonctionnaires et la destruction des locaux des Nations Unies. Le rôle dévolu à l'UNRWA dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est essentiel tant que ne sera pas trouvée une solution juste et durable à la situation tragique des réfugiés de Palestine, qui prendra en compte leurs droits aux termes de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Le Mouvement des pays non alignés est profondément préoccupé par la situation critique des réfugiés dont tous les aspects de la vie sont régis en permanence par l'occupation, qu'il s'agisse de la sécurité, de la liberté de circulation, des moyens de subsistance ou de l'emploi. Les réfugiés de Palestine continuent d'être aux prises avec de graves problèmes concernant leur protection depuis 2014, leur existence est menacée dans de nombreux endroits et ils sombrent dans la pauvreté et le désespoir. Cette situation catastrophique a été aggravée par le conflit armé en République arabe syrienne.

59. Le blocus israélien illégal et inhumain de Gaza continue de paralyser l'économie et d'étouffer la population en empêchant l'acheminement de l'aide humanitaire et des matériaux de base nécessaires à la reconstruction, entravant ainsi le relèvement économique et social de Gaza. Pour permettre au personnel de l'UNRWA de s'acquitter librement de sa mission humanitaire, la Puissance occupante doit lever immédiatement toutes les restrictions illégales imposées à la circulation libre et continue des personnes et des biens entre Gaza et le monde extérieur, conformément au droit international. La

communauté internationale doit s'acquitter de ses responsabilités morales, politiques et juridiques et mettre fin aux politiques illégales d'Israël et aux violations des droits du peuple palestinien. Israël, Puissance occupante, doit respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (quatrième Convention de Genève) et des résolutions pertinentes de l'ONU, y compris la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

60. Le Mouvement des pays non alignés est également préoccupé par la situation des réfugiés de Palestine en République arabe syrienne et les déplacements qui en résultent, des milliers d'entre eux ayant fui vers d'autres pays, ce qui accroît les efforts demandés à l'UNRWA, notamment l'aide d'urgence. Le déficit budgétaire persistant de l'Office demeure préoccupant, car il compromet les efforts visant à promouvoir le développement humain et à répondre aux besoins des réfugiés conformément à sa stratégie à moyen terme. Il est impératif de combler le fossé entre les besoins des réfugiés et les ressources disponibles. Le soutien urgent des donateurs est donc nécessaire pour appuyer les programmes de l'UNRWA visant à résoudre la crise du chômage, en particulier chez les jeunes réfugiés de Palestine, et pour lui permettre de surmonter sa grave crise financière, ses dépenses ayant augmenté en raison de la gravité de la situation socioéconomique et humanitaire et de l'instabilité dans tous ses secteurs d'activité. Le Mouvement des pays non alignés continue donc d'appuyer la résolution [65/272](#) de l'Assemblée générale et applaudit les efforts visant à examiner la possibilité de financement par prélèvement sur le budget ordinaire de l'Organisation.

61. Le Mouvement des pays non alignés appuie les efforts sans faille déployés par l'Office pour fournir une assistance aux réfugiés de Palestine dans tous ses secteurs d'activité en dépit de nombreuses difficultés. Toutefois, l'ensemble de la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, doit redoubler d'efforts pour faire face à la crise politique et humanitaire actuelle et contribuer à promouvoir des négociations de paix sérieuses en vue de mettre fin à l'occupation israélienne du Territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, et de parvenir à l'indépendance d'un État palestinien souverain, d'un seul tenant et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'à un règlement juste du problème des réfugiés de Palestine

conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

62. **M. Chatzisavas** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de la Serbie (pays candidats), de la Bosnie-Herzégovine (pays du processus de stabilisation et d'association) ainsi que du Liechtenstein et de la République de Moldova, fait remarquer que l'UNRWA joue un rôle crucial dans la région et les États Membres ont la responsabilité de créer un environnement favorable pour l'Office et de lui permettre de renforcer la viabilité de ses opérations.

63. L'Union européenne demeure le principal donateur d'aide aux réfugiés de Palestine, et ses États membres ont apporté près de la moitié des contributions au budget-programme de l'Office et environ 33 % du financement des opérations en général. Les nouveaux donateurs sont instamment priés de contribuer au fardeau en soutenant l'Office et les réfugiés de Palestine. Toutefois, l'apport de fonds supplémentaires ne peut être la seule solution pour régler la crise financière de l'Office. Celui-ci a déployé des efforts louables pour réduire le déficit de son budget programme, mais il doit mettre en œuvre d'autres initiatives qui permettront d'établir un budget à moyen terme et d'assurer la stabilité financière tout en fournissant des services aux réfugiés les plus vulnérables.

64. La grave situation humanitaire à Gaza est en train d'engendrer l'instabilité et mène droit à la reprise du conflit. Tous les donateurs internationaux doivent certes s'acquitter sans délai des engagements pris à la Conférence internationale du Caire sur la Palestine, intitulée « Reconstruire Gaza », mais des progrès politiques sont également cruciaux. Israël doit mettre fin au blocus et ouvrir les points de passage vers Gaza tout en trouvant une solution à ses préoccupations légitimes en matière de sécurité. Il faut lever les restrictions imposées à la circulation des personnes, des services et des biens, notamment des biens à double usage, pour que soient possibles la reconstruction, la fourniture de services et la mise en œuvre des projets d'infrastructure internationaux. Les deux parties sont instamment priées de promouvoir la confiance et les mesures de renforcement de la confiance, et la signature, le 13 septembre, de l'accord conclu entre les autorités israéliennes et palestiniennes pour résoudre le problème des dettes d'électricité est

une mesure encourageante à cet égard. L'amélioration de la situation dans la bande de Gaza dépendra de la réconciliation intrapalestinienne et la prise en charge intégrale de toutes les fonctions gouvernementales par l'Autorité palestinienne. Toutes les parties doivent respecter le cessez-le-feu, et la constitution de stocks d'armements illicites par le Hamas et d'autres groupes militants doit cesser.

65. La crise en Syrie a des conséquences catastrophiques sur le personnel de l'UNRWA et sur les réfugiés de Palestine, ces derniers étant trop souvent arbitrairement privés d'aide humanitaire. L'Union européenne condamne les violations continues et systématiques des droits de l'homme et toutes les violations du droit international humanitaire commises par toutes les parties, en particulier le régime syrien et ses alliés. Il n'est plus possible de différer ni la cessation des hostilités, assortie d'un accès sûr, sans restrictions et sans entrave à tous ceux qui ont besoin d'aide humanitaire, ni les efforts permettant de trouver une solution politique, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au Communiqué de Genève du 30 juin 2012.

66. L'Union européenne salue les efforts considérables accomplis par les pays de la région pour gérer l'afflux des réfugiés en provenance de Syrie et elle continuera de les soutenir dans la mesure du possible. Elle demeure résolue à appuyer les travaux de l'Office jusqu'à ce qu'un règlement global et définitif du conflit soit conclu. Les partenaires régionaux peuvent jouer un rôle clef dans l'évolution de la dynamique sur le terrain, notamment par des pourparlers reposant sur l'Initiative de paix arabe. L'Union européenne continuera de collaborer étroitement avec les parties, les membres du Quatuor et toutes les autres parties prenantes intéressées à la formule des deux États, qui mettra fin à l'occupation de longue date et réglera toutes les questions relatives au statut permanent.

67. **M^{me} Sughayar** (Jordanie), notant avec préoccupation la persistance des problèmes auxquels l'Office doit faire face, estime que l'ONU doit assurer à celui-ci, qu'elle a chargé de fournir des services aux réfugiés de Palestine, des ressources durables ou chercher d'autres sources de financement jusqu'à ce que soient trouvées des solutions durables au problème des réfugiés et à l'ensemble de la question de Palestine. Le déficit financier de l'Office a été causé ni par une augmentation du nombre de réfugiés ni par la

fourniture continue de l'assistance mais bien par l'absence d'une solution juste et globale à la question des réfugiés. L'UNRWA fait bien plus que fournir des services de base; l'assistance vitale qu'il apporte entretient la ténacité et la résilience de plus de cinq millions de réfugiés de Palestine et constitue un élément de stabilité dans une région secouée à maintes reprises par des conflits.

68. Sans l'appui de l'UNRWA, les conséquences de la situation actuelle seraient incalculables pour les réfugiés de Palestine, en particulier pour les jeunes qui représentent 50 % des réfugiés. En outre, le déni continu des droits fondamentaux de cette communauté pourrait conduire certains de ses membres à recourir à l'extrémisme violent, épidémie qui ravage la région. Les troubles sociaux qui y sont associés touchent généralement les jeunes de manière disproportionnée, et l'instabilité de la situation actuelle sera aggravée par de nouvelles tensions. Les États Membres doivent donc s'employer à formuler un plan de sécurité global pour les réfugiés de Palestine, qui garantit leur protection et leurs moyens d'existence.

69. Étant donné que la question des réfugiés n'est pas encore réglée, les réfugiés de Palestine ne peuvent être privés de leur statut de réfugié, et ni leur réalité ni celle de l'aide que leur apporte l'UNRWA ne peuvent être niées. En conséquence, l'ensemble de la communauté internationale, pas seulement les pays donateurs ou d'accueil, a le devoir d'aider les réfugiés en finançant les activités des organismes humanitaires et d'examiner d'autres méthodes qui permettront d'assurer un financement régulier et stable à l'UNRWA. Ce faisant, les États Membres promouvoir effectivement les valeurs humanitaires qu'ils s'emploient à inculquer dans leur propre société et qui doivent également les inciter à assurer à ces organismes un financement pluriannuel durable.

70. La Jordanie accueille avec satisfaction l'assistance des pays donateurs à l'UNRWA et elle appuie les efforts déployés par l'Office pour mobiliser des ressources, mener des réformes à bien et établir des partenariats avec les institutions financières internationales, le secteur privé et les organisations de la société civile. Le Gouvernement jordanien a établi un partenariat stratégique avec l'Office et s'emploie à l'aider à remédier à son déficit budgétaire. En tant que pays accueillant deux millions de réfugiés de Palestine enregistrés, la Jordanie octroie à ces derniers de nombreuses possibilités et l'intégralité des droits

civils, sociaux et économiques malgré ses ressources limitées et les pressions croissantes sur son infrastructure. La question des réfugiés de Palestine et d'autres questions fondamentales relatives au statut définitif sont étroitement liées à l'intérêt national de la Jordanie. À cet égard, les initiatives qu'elle a prises visent à mettre fin à l'occupation israélienne et à parvenir à la formule des deux États, qui aboutira à la mise en place d'un État de Palestine pleinement souverain au sein de frontières établies sur la base de celles de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. L'occupation israélienne et l'incapacité à faire respecter les droits des Palestiniens constituent le seul obstacle à la réalisation de la paix et au règlement de toutes les questions relatives au statut définitif. Le financement de l'UNRWA ne doit pas être lié aux complexités politiques du conflit israélo-palestinien; le rôle humanitaire de l'Office doit demeurer central. Les investissements dans sa viabilité sont également des investissements dans l'avenir d'une génération de jeunes auxquels l'Office a permis de persévérer.

71. **M^{me} Rodríguez Silva** (République bolivarienne du Venezuela) rappelle que l'occupation israélienne a infligé d'immenses souffrances au peuple palestinien et continue d'être une cause majeure d'instabilité dans la région et au-delà. Non content d'opprimer les Palestiniens, Israël, Puissance occupante, est déterminé à réduire à néant toute possibilité de développement et à rendre impossible la formule des deux États. Le règlement de la crise humanitaire palestinienne est inextricablement lié à l'issue du conflit israélo-palestinien, car il permettra au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination dans le cadre d'un État libre, souverain et indépendant. Entre-temps, l'UNRWA fonctionne à la limite de ses capacités car un nombre croissant de réfugiés de Palestine ont désespérément besoin de ses services.

72. Le Venezuela condamne les agressions d'Israël contre les Palestiniens et son exploitation inconsidérée de leurs ressources naturelles, ce qui limite considérablement les possibilités de développement économique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Il demande à Israël de mettre fin à ces pratiques, notamment ses implantations illégales, et de lever le blocus inhumain de Gaza où la misère et le chômage créent l'incertitude et le désespoir parmi les jeunes Palestiniens. La levée du blocus est essentielle pour assurer la viabilité d'un futur État de Palestine.

73. L'Organisation doit prendre des mesures pour mettre fin aux violations systématiques par Israël des droits des Palestiniens, y compris son recours excessif à la force, les restrictions imposées à la liberté de circulation, les démolitions de maisons et les déplacements forcés, qui sont commises dans un cadre juridique et administratif discriminatoire à l'égard des Palestiniens mais indulgent envers les auteurs israéliens de violations, qui bénéficient de l'impunité. Les auteurs de ces crimes de guerre doivent être traduits en justice conformément au droit international. En outre, la communauté internationale doit fournir des ressources supplémentaires à l'UNRWA pour lui permettre de poursuivre son travail irremplaçable. Toutefois, compte tenu des agressions continues d'Israël en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza, et son peu d'empressement apparent à assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international, d'autres mesures sont parallèlement nécessaires pour protéger les Palestiniens dans les territoires occupés, conformément à la quatrième Convention de Genève et à la résolution 904 (1994) du Conseil de sécurité.

74. Une attention particulière doit être accordée aux enfants palestiniens, qui souffrent de manière disproportionnée aux mains des forces israéliennes. L'Office accomplit un travail digne d'éloges en leur assurant l'alimentation, l'instruction et des soins de santé, mais un soutien supplémentaire des donateurs et des États Membres est nécessaire. En outre, la communauté internationale doit condamner les pratiques illégales d'Israël dans les Territoires occupés et à Gaza, et l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doivent adopter des résolutions demandant fermement à Israël de mettre un terme à ses implantations illégales et à la construction du mur de la honte. Le silence continu du Conseil sur cette question équivaut à défendre l'impunité de la Puissance occupante et à s'en rendre complice.

75. Le Gouvernement vénézuélien appuie la formule des deux États pour régler la question de Palestine ainsi que la création d'un État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte et en paix avec Israël au sein des frontières de 1967. Il appuie également les efforts déployés par le Quatuor et demande la reprise des négociations en vue de parvenir à un règlement durable conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au mandat de la Conférence de Madrid et à l'Initiative de paix arabe. Il faut accorder à

l'État de Palestine le statut de membre à part entière de l'ONU pour lui permettre de participer sur un pied d'égalité aux pourparlers de paix, ce qui est une étape essentielle dans la cessation de l'occupation prolongée et illégale par Israël.

76. **M. Elshandawily** (Égypte) fait observer que l'UNRWA a effectué un travail vital en fournissant à cinq millions de réfugiés de Palestine relevant de son mandat une assistance dans des domaines tels que l'éducation et les soins de santé. En 2015, l'Office a fourni une instruction à 500 698 enfants, et cet aspect de développement de son travail a une importance incalculable. Une éducation de qualité non seulement constitue une base solide pour le développement, mais donne également aux jeunes de Palestine l'espoir dont ils ont tant besoin pour faire face aux conditions difficiles qu'ils doivent endurer chaque jour. En outre, l'éducation est le premier rempart contre l'extrémisme et les conceptions extrémistes.

77. Le travail humanitaire et de développement crucial de l'Office ne peut se poursuivre en l'absence d'un financement suffisant, prévisible et durable, et la délégation égyptienne engage les donateurs internationaux à maintenir, voire accroître, leur soutien généreux à l'Office. L'Égypte approuve pleinement les efforts déployés pour examiner la possibilité d'assurer le financement de l'UNRWA par prélèvement sur le budget ordinaire de l'Organisation. L'Office ne ménage aucun effort pour accroître au maximum l'efficacité et la rentabilité de toutes ses opérations et s'emploie à faire appel à de nouveaux donateurs, notamment du secteur privé, et à renforcer ses bonnes relations avec les donateurs existants.

78. **M^{me} Samarasinghe** (Sri Lanka) souligne que le maintien des écoles et des infrastructures éducatives et le niveau d'instruction élevé offert par l'UNRWA dans le Territoire palestinien occupé encouragent les enfants et les jeunes à se détourner de la violence et aspirer à un avenir meilleur, même dans des conditions extrêmement difficiles. Le Gouvernement sri-lankais est profondément préoccupé par la situation des droits de l'homme ainsi que les violences et les humiliations subies au quotidien par les femmes et les enfants palestiniens. Après près de 10 années de blocus terrestre et maritime et l'escalade répétée des hostilités et en dépit de possibilités d'éducation limitées, du chômage, du manque d'accès aux soins de santé et d'autres problèmes, les Palestiniens vivant à Gaza

conservent une lueur d'espoir grâce aux activités menées par l'Office.

79. Notant avec préoccupation la vulnérabilité des réfugiés de Palestine et les difficultés particulières auxquelles ils sont confrontés, la représentante de Sri Lanka souligne que le principe de non-refoulement doit s'appliquer aux réfugiés fuyant le conflit syrien et qu'il en est résulté des déplacements massifs de population qui représentent une charge supplémentaire pour l'Office. L'UNRWA a récemment connu la crise financière la plus grave de son histoire; l'insuffisance continue de son financement aboutira à une crise humanitaire aux proportions sans précédent et mettra en péril les services fournis au peuple palestinien, avec de graves conséquences pour la paix et la sécurité dans une région particulièrement instable. La communauté internationale doit donc accroître ses contributions pour permettre à l'Office de poursuivre ses travaux.

80. La délégation sri-lankaise félicite le personnel de l'UNRWA pour son courage et son dévouement dans l'accomplissement du mandat de l'Office dans des circonstances dangereuses, et elle condamne catégoriquement toutes les menaces et les attaques dirigées contre le personnel et les locaux des Nations Unies. Si Sri Lanka appuie pleinement les travaux de l'Office, une solution politique juste et pacifique est toutefois le seul moyen légitime d'assurer l'avenir des réfugiés de Palestine, et le Gouvernement sri-lankais appuie le droit inaliénable du peuple palestinien au statut d'État ainsi que la formule des deux États, compte tenu des frontières de 1967.

81. **M^{me} Horsandi** (Israël) rappelle qu'Israël a toujours coopéré avec l'UNRWA et coordonné des centaines de projets fournissant des services essentiels au peuple palestinien. L'UNRWA apporte une contribution importante au bien-être des réfugiés de Palestine et leurs descendants, mais son programme politique alarmant éclipse ses activités humanitaires. Contrairement au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui a permis à des millions de réfugiés de refaire leur vie et donné un avenir meilleur aux générations futures, l'UNRWA maintient les Palestiniens dans un statut perpétuel de réfugié. D'après l'Office, le nombre des réfugiés est passé de quelques centaines de milliers, lors de sa création, à plus de cinq millions de soi-disant réfugiés ayant droit aux services de l'Office 66 ans plus tard. Or, si l'UNRWA appliquait la règle du HCR, en vertu de laquelle une personne qui réside dans un pays autre

que le sien et qui en est devenue ressortissante perd le statut de réfugié, le nombre de réfugiés diminuerait considérablement. Mais dans le cas de la Palestine, cette règle ne s'applique pas.

82. Le système d'enseignement de l'UNRWA promeut une version partielle de la situation et donne de fausses promesses aux nouvelles générations. Les écoles affichent des cartes de la soi-disant Palestine, qui nient l'existence de l'État d'Israël. En outre, les enfants palestiniens sont encouragés à croire que le prétendu droit au retour est la seule solution, conviction symbolisée par les clefs décoratives conservées dans de nombreux camps gérés par l'UNRWA. Au lieu de donner aux nouvelles générations les clefs du passé qui ne font que renforcer une réalité déformée, l'Office doit leur fournir les moyens de se préparer à l'avenir, conformément à son objectif, qui est de favoriser le développement humain parmi les réfugiés de Palestine en inculquant aux enfants la tolérance et non la haine. L'enseignement offre la promesse d'un avenir meilleur pour les Palestiniens comme pour les Israéliens.

83. Une fois de plus, l'UNRWA n'a pas respecté les normes de présentation de rapports neutre et équilibrée auxquelles sont astreints les organismes des Nations Unies. Les activités illégitimes de sensibilisation politique menées par l'Office et les déclarations partiales et fracassantes de son porte-parole servent le discours et le programme palestiniens, au détriment des bénéficiaires de l'Office. En outre, le rapport évite pratiquement toute mention de l'organisation terroriste Hamas, qui contrôle la bande de Gaza avec férocité, détourne les ressources humanitaires aux fins de réarmement et d'escalade de la terreur, met en danger la vie des civils palestiniens et commet des crimes de guerre en utilisant des zones civiles pour prendre les citoyens israéliens pour cibles. L'UNRWA ne cesse de demander la responsabilité et la transparence, et Israël compte bien que l'Office respectera ces mêmes normes lorsqu'il s'acquittera de ses obligations lors de la présentation de ses rapports. Son rapport doit donc indiquer clairement que le Hamas est responsable de la situation sur le terrain.

84. En coopération avec l'UNRWA, le Gouvernement israélien fait son possible pour améliorer la situation humanitaire et le niveau de vie de la population civile dans la bande de Gaza tout en prenant en compte les besoins de sécurité fondamentaux des citoyens israéliens. Dans le cadre du Mécanisme pour la

reconstruction de Gaza, il a rendu possible l'envoi de plus de six millions de tonnes de matériaux de construction à Gaza. En dépit de la forte augmentation des tentatives visant à faire entrer clandestinement des articles illicites dans le territoire, Israël continue de faciliter la fourniture de matériel, de matériaux et de fournitures pour contribuer à la reconstruction de Gaza. Or, sa coopération non négligeable avec l'UNRWA est à peine mentionnée dans le rapport de cette année, qui accorde une importance beaucoup plus grande à la situation des réfugiés de Palestine en Cisjordanie et dans la bande de Gaza qu'à la détresse des réfugiés de Palestine fuyant la Syrie et aux obstacles auxquels sont confrontés les travailleurs et bénéficiaires de l'Office dans ce pays. Il est décourageant de constater que les critiques à l'encontre d'Israël prennent le pas sur la recherche de moyens permettant d'améliorer la situation de tant de personnes. Israël espère sincèrement que la création d'un environnement propice au renforcement de l'activité économique favorisera la reprise de négociations directes, sans conditions conduisant à deux États pour deux peuples, vivant côte à côte en paix et en sécurité.

85. Compte tenu des besoins réels des réfugiés de Palestine, pris dans la tourmente qui balaie le Moyen-Orient, il est inquiétant de constater que l'UNRWA continue d'affecter une part importante de son budget à des campagnes politiques incendiaires au détriment de l'aide humanitaire. Il est temps de saisir l'occasion apportée par le vent du changement qui souffle au Moyen-Orient. La délégation israélienne encourage l'Office à mener un programme plus constructif au service d'un avenir meilleur plutôt que de formuler une nouvelle série de résolutions partiales.

86. **M. Sandoval Mendiola** (Mexique) estime que l'aide humanitaire fournie par l'Office aux populations palestiniennes dans le Proche-Orient est particulièrement importante, étant donné l'instabilité de la situation de sécurité dans la région, notamment en Syrie. L'Office a dû mener à bien ses programmes face à l'une des pires crises humanitaires du siècle, des déplacements massifs de population, des pertes civiles et des dégâts considérables aux habitations et aux infrastructures civiles. Les États Membres doivent donc s'employer à régler ensemble les conflits régionaux et instaurer une paix viable et durable. Le Gouvernement mexicain a apporté une contribution de 250 000 dollars au budget de 2016 de l'Office pour l'aider à combler son déficit budgétaire. Le Mexique

demeure attaché à un règlement global du conflit israélo-palestinien par la reconnaissance du droit de l'État d'Israël d'exister et la création d'un État palestinien politiquement et économiquement viable au sein de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

87. **M^{me} Pereira Sotomayor** (Équateur) fait observer que le personnel de l'Office travaille avec courage dans des conditions extrêmement difficiles, sans la sécurité inhérente à l'immunité conférée normalement à l'ONU, ses biens, ses locaux et son personnel par la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. À cet égard, l'Équateur demande à Israël, à la Syrie et à l'Arabie saoudite de respecter le droit international et de mettre fin aux politiques entravant ou retardant les activités humanitaires de l'Office, qui sont un élément essentiel de la stabilité régionale.

88. En raison de l'augmentation importante des déplacements forcés, certains pays ont montré peu d'empressement à accueillir des migrants et des réfugiés. Pour sa part, l'Équateur a accordé le statut de réfugié à plus de 60 000 personnes, le nombre le plus important en Amérique latine, et il protège les droits fondamentaux de sa population réfugiée. Toutes les personnes déplacées par les événements de 1967 et les hostilités ultérieures doivent pouvoir rentrer légitimement chez eux dans le Territoire palestinien occupé et exercer leurs droits à l'autodétermination, à l'indépendance, à la souveraineté et à la récupération de leurs biens; en outre, le principe de non-refoulement doit s'appliquer aux réfugiés de Palestine.

89. De nombreux rapports font état de l'instabilité régionale croissante ainsi que d'une forte augmentation de la violence, de la marginalisation et de la pauvreté parmi les réfugiés de Palestine. La frustration et la pauvreté sévissent dans le Territoire palestinien occupé. Privé de tous ses droits, le peuple palestinien vit dans un tel état de dénuement moral et matériel qu'il a grand besoin d'une assistance continue de l'UNRWA. Un financement suffisant et prévisible est donc essentiel pour que l'Office puisse mener ses activités. La délégation équatorienne est reconnaissante aux donateurs de leurs contributions généreuses qui ont permis à l'Office de combler son déficit budgétaire. Elle félicite également le Secrétariat qui a joué un rôle important en facilitant les consultations entre les organismes intergouvernementaux et les entités privées en vue de trouver d'autres sources de financement.

90. Sept décennies après la création de l'Organisation des Nations Unies, il est clair que la paix est bien plus que l'absence de guerre; par-dessus tout, la paix est définie par la présence de la justice, de la dignité et du développement, idéaux auxquels peut difficilement aspirer le peuple palestinien, frustré par l'absence de progrès politiques dans la voie d'une solution négociée prévoyant deux États. L'absence de la volonté politique de mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU et l'indifférence et l'indolence des puissances directement concernées ont obligé les Palestiniens à survivre dans une situation illégale prolongée. Il est essentiel de définir les responsabilités respectives de l'ONU et des autres États ainsi que les moyens juridiques qui permettront de mettre un terme aux violations graves du droit international. En conclusion, la délégation équatorienne rend hommage aux Palestiniens et aux Israéliens morts dans ce conflit tragique ainsi qu'aux fonctionnaires des Nations Unies qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions dans le Territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne.

91. **M. Chaichana** (Thaïlande), félicitant l'Office pour son travail irremplaçable dans la fourniture de l'aide humanitaire et la promotion du développement humain en faveur de plus de cinq millions de Palestiniens, estime que les menaces dont font l'objet le personnel et les locaux de l'UNRWA sont alarmantes. La délégation thaïlandaise est également préoccupée par les déficits budgétaires persistants qui compromettent la capacité de l'Office à répondre aux besoins des réfugiés de Palestine, et elle demande donc aux États Membres de fournir un appui soutenu à l'UNRWA. Le Gouvernement thaïlandais apporte régulièrement des contributions financières à celui-ci depuis 1978 et il a répondu à l'appel éclair de l'Office en faveur de Gaza après le conflit de 2014. Par ailleurs, il a collaboré avec le Japon pour renforcer les capacités palestiniennes dans la gestion des ressources humaines et du tourisme, dans le cadre de la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine.

92. Le fait que l'UNRWA continue à apporter une assistance sur le terrain après 66 ans d'existence montre malheureusement qu'une paix durable reste difficile à instaurer au Moyen-Orient. La Thaïlande engage vivement les parties à tout mettre en œuvre pour parvenir à une solution juste, pacifique et durable au conflit par des négociations constructives, et elle est

prête à alléger les souffrances des réfugiés de Palestine et à soutenir les initiatives internationales visant à instaurer une paix durable au Moyen-Orient.

93. **M. Almehairi** (Émirats arabes unis) fait observer que les services fournis par l'UNRWA aux réfugiés de Palestine sont particulièrement cruciaux étant donné la violence qui sévit dans la région et exacerbe la crise des réfugiés. En outre, l'occupation continue par Israël de terres palestiniennes, les déplacements forcés et les démolitions de maisons ont causé la détérioration des conditions de vie des Palestiniens. Le désespoir parmi les réfugiés de Palestine a incité un grand nombre d'entre eux à fuir sur des chemins dangereux, et le risque de recrutement et d'exploitation par les groupes extrémistes est particulièrement élevé pour les jeunes réfugiés. Ces conditions extrêmement difficiles accroissent la demande de services de l'UNRWA. Les États Membres doivent donc maintenir leur appui à l'Office et accroître le nombre de donateurs.

94. Les Émirats arabes unis apportent une contribution volontaire annuelle de 1,8 million de dollars au budget opérationnel de l'Office. En outre, ils ont annoncé une contribution supplémentaire de 5 millions de dollars en 2015 et de 15 millions de dollars en 2016 et 2017 à l'appui de programmes éducatifs à l'intention des élèves réfugiés de Palestine. Leurs contributions visent également à atténuer les répercussions psychologiques des conflits armés sur les élèves réfugiés et à fournir une aide alimentaire aux milliers de réfugiés de Palestine touchés par le conflit syrien. En outre, les Émirats arabes unis siègent à la Commission consultative de l'Office et au comité directeur de la mobilisation des ressources. Ces contributions sont certes utiles, mais le seul moyen véritable de mettre un terme aux souffrances des réfugiés de Palestine est d'apporter une solution au problème des réfugiés dans le cadre d'un règlement de la question de Palestine. À cette fin, la délégation des Émirats arabes unis demande à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour obliger Israël à mettre fin à son occupation illégale des territoires arabes et à respecter les résolutions internationales pertinentes, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 18 h 10.